



CONDITIONS GENERALES DU FESTIVAL MOUV' TON CHOEUR

1-LE FESTIVAL

Si la majorité des festivals s'oriente autour de la musique sacrée ou de la musique classique, « MOUV' TON CHOEUR » s'adresse aux groupes vocaux amateurs, français et étrangers, adultes, adolescents ou d'enfants.

Le répertoire doit être issu :

- ⇒ Soit de la variété francophone et/ou internationale actuelle obligatoirement avec mise en scène (gestuelle, chorégraphies).
- ⇒ Soit du jazz vocal
- ⇒ Soit gospel.

L'accompagnement musical est libre (a cappella, piano, musiciens, beat box, bande son)

Afin de proposer au public des prestations de qualité, dans des répertoires variés, et selon le nombre de groupes intéressés, les organisateurs peuvent être amenés à faire des choix entre les candidatures des groupes.

2- MOUV' TON CHOEUR n'est pas un concours

Le festival a pour but de présenter au public un style de « chorale » différent, de par le répertoire abordé. C'est aussi l'occasion de nouer des liens d'amitié avec les autres groupes, de se produire dans un lieu prestigieux, le Théâtre du Casino d'Aix-les Bains et de découvrir la commune et la région

3-LA DUREE

"MOUV' TON CHOEUR » se déroule sur **3 jours** (du vendredi au dimanche) et se veut un festival innovant de par le répertoire proposé au public lors des trois soirées de spectacles et par la durée des performances, 45/50 mn pour chacun des 2 à 3 groupes par concert. Nous souhaitons que musique, chant, échanges, rencontre et amitié soient les maîtres mots de cette manifestation.

Le déroulé de votre séjour vous sera transmis par notre partenaire. Indépendamment des performances lors des 3 soirées, d'autres animations en extérieur sont à prévoir durant votre séjour, (-sous réserve des conditions météo) dont l'une rassemblant tous les participants.

Un chant commun vous sera transmis 1 à 2 mois avant votre venue.

Les choristes et chefs de chœur et musiciens éventuels sont invités à assister gratuitement aux prestations des autres participants.

Si des accompagnants participent au séjour ils devront obligatoirement être munis d'un billet d'entrée.



4-NOTRE PARTENAIRE

Le festival a pour partenaire DESTINATIONS CHŒURS en charge de la logistique voyage et hébergement. De par son expérience, il est à même de vous proposer un séjour adapté à vos souhaits. L'Association ACCORDS D'AIRS organisatrice du festival, est en charge de la partie organisation artistique et musicale. Le choix des groupes est de sa responsabilité.

5-CANDIDATURE

Une demande de participation doit être adressée soit à Accords d'airs soit à Destinations chœurs,

Destination chœurs pourra si vous le souhaitez, organiser votre séjour sur une durée plus longue que celle du Festival.

Cette demande de participation doit être accompagnée des pièces suivantes :

- 3 photos numériques récentes du Chœur, en 300 dpi, de 2 à 3 Mo chacune, les photographies papier ne sont pas prises en compte,
- 2 à 3 extraits audio et vidéo récents (ou lien youtube) de bonne qualité et représentatif du répertoire prévu pour ce festival.
- Une présentation du groupe vocal et du Chef de chœur,
- Le répertoire actuellement au programme du groupe
- Eventuellement un dossier de presse

Le dossier de candidature est disponible sur le site mouvtonchoeur.accordsdairs.com

Vous pouvez en faire la demande par mail à : accords.d.airs@gmail.com ou sur notre page Facebook et Instagram

6- LA SELECTION DES GROUPES VOCAUX

Le festival souhaite offrir au public une programmation mettant en avant les différents styles de registres.

- Les groupes invités ne dépasseront pas un maximum de 80 personnes (musiciens compris).
- Le choix se fera à partir des documents sonores envoyés et des références des groupes, en privilégiant la qualité vocale, l'interprétation, l'originalité, les mises en scènes pour le répertoire chanson actuelle variété.
- Dans un souci de diversité au cours des différentes soirées, ce sont les organisateurs qui vous indiqueront le jour de votre performance.

Contacts :

Marie- Françoise GRASSET : la partie artistique accords.d.airs@gmail.com

Catherine CONSTANS : la logistique (hébergement, transports) : contact@destinations-choeurs.fr



7-FRAIS D'INSCRIPTION AU FESTIVAL

Si votre demande de participation est retenue il vous sera demandé le versement de :

- L'adhésion obligatoire (non remboursable) de **250 euros**

Ces frais d'inscription pourront être inclus dans le pack séjour proposé par Destination chœurs

8- LE LIEU DES PERFORMANCES

Les groupes vocaux se produisent au Théâtre du Casino à Aix- les- Bains. La configuration scénique mise à disposition vous sera précisée à l'issue de la validation de votre candidature.

Un clavier numérique sera disponible si nécessaire Il sera possible de sonoriser d'autres instruments de musique apportés par les participants (fiche technique à fournir).

L'association Accords d'Airs, organisatrice du festival, se réserve la possibilité d'enregistrer, de filmer, photographier tout ou partie des différentes manifestations durant le festival, et de les utiliser sans avoir à verser aucun droit ni rétribution aux groupes vocaux.

Les photos, réalisées par notre photographe officiel, vous seront transmises gracieusement, de même qu'une captation vidéo de votre prestation

9- LES TRANSPORTS

Les frais de transport sont à la charge des groupes vocaux participants. Durant le festival les groupes venant avec leur autocar (minibus ou voitures) se déplacent avec celui-ci.

Pour les autres groupes une proposition tarifaire de transport en autocar vous sera faite par notre partenaire Destinations Chœurs

10- HEBERGEMENT

Il se fera en hôtel, (plusieurs catégories peuvent vous être proposées)

Proposition tarifaire vous sera faite par notre partenaire Destinations-Chœurs

11- ENCADREMENT

L'association mettra à disposition des groupes un accompagnant durant toute la durée du séjour. Le groupe peut être accompagné d'un journaliste ou d'un représentant qualifié, de la presse, radio ou télévision de la ville, de la région ou du pays représenté. Ils devront faire parvenir leurs articles ou enregistrements aux organisateurs au fur et à mesure de leur parution.

Le festival MOUV' TON bénéficie du soutien officiel de la Ville d'Aix les Bains.

Le Bureau d'Accords d'Airs